

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil seize  
 En exercice : 15 Le 22 avril à 18 heures 30  
 Présents : 9 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES  
 Votants : 11 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
 A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.  
 Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2016  
**PRESENTS** : MME PÉNIGAUD  
 MM. BARRAL – BOISSIER DESCOMBES – BOIREAU –  
 BOIVENT – DESCLIDES – SAVIN – SUTRE  
**EXCUSES** : MMES BOULAI – COUTEAU – GAILHOUSTET  
 M ESTIENNE  
**POUVOIRS** :  
 MME COUTEAU a donné pouvoir à M SUTRE  
 MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN  
 M ESTIENNE a donné pouvoir à M BARRAL

M FAURE a été nommé secrétaire

**2016-04-02 D :**

**Objet : Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les diverses demandes de subvention émanant d'associations, regroupements ou amicales qui ont été reçues en mairie.

Monsieur le Maire invite Monsieur CABROLIÉ, président de l'AIPE à sortir et précise que les voix de Madame MOUNIER et de Monsieur FAURE, tous membres de bureaux d'associations communales ne seront pas comptabilisés.

Monsieur le Maire précise que la commission finances a étudié dans le détail les demandes de subventions et donne la parole à M BOISSIER DESCOMBES qui présente la méthodologie qui a été mise en place pour l'instruction des demandes :

- mise en place de critères liés à l'animation du territoire, la création du lien social, le nombre de Jauldois parmi les membres de l'association, la trésorerie disponible, la part des frais de fonctionnement dans les charges de l'association et le dépôt d'un dossier complet (attestation d'assurance, statuts, dernier relevé de compte de l'année N-1...),
- valorisation de l'utilisation des locaux municipaux par les associations lors de leurs activités sur la base de la consommation en électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne verser des subventions qu'aux associations communales sur la base des critères cités précédemment, et valide les montants retenus ci-dessous :

AR PREFECTURE

016-211601687-20160422-201604020-DE

Reçu le 25/04/2016

Nom de l'association	Montant de la subvention attribuée pour 2016
Club des Aînés	300,00 €
Entente Pongiste Tourriers Jauldes	350,00 €
Gym douce jauldoise	200,00 €
Jauldes, Animations, Loisirs	800,00 €
AIPE	1596,00 €
Amicale des Anciens Combattants	350,00 €

Fait à Jauldes, le 25 avril 2016

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**

